

# Glossaire

**La taxe d'habitation (TH)** : taxe établie annuellement au nom des personnes qui ont la disposition ou la jouissance d'une habitation meublée au 1er janvier de l'année.

**La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)** : taxe portant sur les terres et terrains de toute nature et non recouverts de construction, productifs de revenus ou susceptibles de l'être.

**La cotisation économique territoriale (CET)** : divisée en deux composantes :

- **La cotisation foncière des entreprises (CFE)** : assise sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière.
- **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : basée sur la valeur ajoutée fiscale sur laquelle est appliqué un taux qui dépend du chiffre d'affaires de l'entreprise.

**Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** : taxe à plusieurs composantes qui amènent à la taxation des éoliennes et hydroliennes, des centrales nucléaires et thermiques, des centrales photovoltaïques, des transformateurs électriques, des canalisations de transport de gaz naturel et d'autres hydrocarbures.

**La taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)** : taxe proportionnelle à la surface de vente. Les redevables sont les exploitants de surface commerciale de plus de 400 m<sup>2</sup> dont le chiffre d'affaire est supérieur à 460 000 € et les exploitants dont la surface cumulée de l'ensemble des établissements excède 4 000 m<sup>2</sup>.

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : taxe payée au profit de la collectivité locale par les ménages (propriétaires) pour financer le service public d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le versement transport** : versement effectué au profit de la collectivité locale par les entreprises de plus de 9 salariés pour financer le service de transports publics.

**Redevance assainissement** : fraction du prix de la facture d'eau payée au profit de la collectivité par les usagers (ménages et entreprises) pour financer le service public de collecte, de transport et de traitement des eaux.

## Ratios financiers

*Ils permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ces ratios présentent une pertinence relative pour le budget primitif (données prévisionnelles). Ils n'ont de réelles significations qu'au compte d'administratif (données réalisées).*

- **L'épargne de gestion** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion (dépense réelles de fonctionnement avant prise en compte des frais financiers). Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes pour financer les frais financiers.

Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de gestion  
Taux d'épargne de gestion = (épargne de gestion/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

- **L'épargne brute** : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses réelles de fonctionnement avec prise en compte des frais financiers) ou encore à l'épargne de gestion diminuée des frais financiers. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes et des frais financiers pour financer le remboursement en capital de la dette et les dépenses d'équipement.

Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement  
Épargne brute = épargne de gestion – frais financiers  
Taux d'épargne brute = (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

- **L'épargne nette** : épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement en capital de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Épargne nette = épargne brute – remboursement en capital de la dette  
Taux d'épargne nette = (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) x 100%

- **La capacité de désendettement** : correspond au nombre (théorique) d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette (encours de dette au 31/12/N) en supposant y affecter l'intégralité des capacités d'autofinancement de la collectivité (épargne brute).

Capacité de désendettement =  $\frac{\text{encours de dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute N}}$



Conception réalisation Direction de la Communication et des T.I.C. - Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral - Imprimé sur papier FSC

FLASH SUR LE  
BUDGET  
PRIMITIF  
2011

## A quoi sert le budget ?

Le budget permet de mettre en œuvre le projet communautaire voté par les élus du territoire. Il se présente ainsi comme :

- un outil de solidarité intercommunale dans la mesure où un tiers du montant total (soit 168 M€) est directement reversé aux communes ;
- un instrument de planification stratégique au regard des compétences communautaires. Près de 308 millions d'euros sont en effet planifiés cette année par la CUD pour garantir à la population un service public de qualité et permettre au territoire de se développer : déchets (38 M€), transports (34,8 M€), aménagements urbains (20,3 M€), eau/assainissement (20,4 M€), service d'incendie et de secours (11,8 M€), habitat (10,8 M€), voirie/signalisation routière/mise en accessibilité (10,2 M€), prévention, santé, éducation et solidarité (9,1 M€), politique de diversification et d'attractivité économique (5 M€), les actions liées au climat et à l'énergie (3 M€), ponts et ouvrages d'art (2,8 M€), espaces verts (1,9 M€), développement portuaire (1,3 M€)...

## D'où vient l'argent ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les ressources du budget communautaire sont constituées par :

- les dotations de l'État qui ont remplacé 65% de la taxe professionnelle perçue avant la réforme ;
- les recettes fiscales liées aux taxes et cotisations versées par les entreprises (contribution économique territoriale) et les ménages (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'assainissement, taxes d'habitation et foncière sur les propriétés non bâties) ;
- les recettes diverses et le recours à l'emprunt.

### La CUD c'est ...

**210 000 habitants dans l'agglomération dunkerquoise**

**+ de 3500 ha d'espace économique**

**50 groupes internationaux présents**

**1<sup>ère</sup> plateforme énergétique européenne**

**3<sup>ème</sup> Port de France**

**6 700 étudiants**

**20 pays en relation avec notre territoire**

**+ de 1100 km de réseaux d'assainissement**

**+ de 650 km de réseaux routiers**

**+ de 140 333 tonnes de déchets traités**

**5 000 demandes de logements traitées**

**14,5 millions de voyageurs transportés**

## Focus sur les chiffres ...

### Données globales<sup>1</sup> en millions d'euros

● Montant total du budget 2011 475,582	● Montant des dépenses d'équipement <sup>2</sup> 94,939	● Montant de la dotation de solidarité communautaire 41,226	● Encours de la dette <sup>3</sup> 332,641
● Montant des dépenses de fonctionnement 353,740	● Montant des dépenses de personnel 68,876	● Montant des subventions de fonctionnement versées 14,075	● Épargne de gestion 78,718
● Montant des dépenses d'investissement 121,842	● Montant de l'attribution de compensation nette aux communes 126,313	● Nombre d'associations bénéficiaires + de 200	● Épargne brute 65,202
			● Épargne nette 40,592

1 - Budgets consolidés, mouvements réels, hors flux croisés, hors remboursements anticipés de dette refinancés.

2 - Y compris les subventions d'équipement.

3 - dette bancaire + autres organismes, estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Financements

#### Budget principal

Les recettes de substitution de la taxe professionnelle :  
101,301 millions d'euros

- cotisation économique territoriale (CET) : 71,052 millions d'euros, taux : 34,94 %

- Taxe d'habitation (TH) : 17,554 millions d'euros,  
taux = 12,04 %

- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 0,245 millions d'euros,  
taux = 47,35 %.

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 10,300 millions d'euros

- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) :  
2,150 millions d'euros

Les dotations de l'État : 238,697 millions d'euros

#### Budget des ordures ménagères

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères :  
23,841 millions d'euros

- taux : 17,72 %

La subvention d'équilibre du budget principal :  
5,200 millions d'euros

#### Budget assainissement

La redevance assainissement 10,500 millions d'euros

- prix global eau-assainissement collectif au 1.1.2010

● secteur est : 4,02 euros/m<sup>3</sup>

● secteur ouest : 4,83 euros/m<sup>3</sup>

#### Budget transport

Le versement transport des entreprises : 25 millions d'euros

- taux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 1,55 %

Le produit des recettes de la délégation des transports publics : 7,676 millions d'euros

